

## Orthophoniste en visio depuis l'étranger

-----  
Par Anaisten

Bonjour,

Je suis orthophoniste française (diplôme belge avec reconnaissance française) et je vis hors de l'UE.  
Je cherche à comprendre le cadre légal d'un exercice en visioconférence depuis l'étranger, auprès de patients français en France ou eux-mêmes expatriés, hors parcours de soins de la Sécurité sociale.

Est-il possible ? Et sous quelles conditions ?

Vers quel organisme ou quel type de professionnel m'orienter pour une réponse fiable ?

Si vous connaissez un texte précis, je suis preneuse de la référence.  
Merci d'avance.